

ISLE - CIOI

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2022-25 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 31/08/2022

Objet : Création de poste AEA principal 1ere classe

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 02/09/2022 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte : DELIBERATION 2022-25. Creation poste AEA p 1ere c.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20220831-2022-25-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/09/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi trente et un août, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-sept heure au siège social, quinze rue Joseph Cazautets 87170 Isle

Date de convocation du Conseil Syndical : 23 Août 2022.

Objet : Création de poste AEA principal 1ere classe.

Présents : M. Gilles BEGOUT, Mme Aline COUDERT, M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Emilie RABETEAU, Mme Cécile FADAT, M. Maurice LEBOUTET, M. Pierre COLOMBET.

Excusés : Mme Céline JALLAIS, Mme Viviane RAFFIER, Mme Maud TERRACOL, M. Florian CAMPOURCY.

Pouvoirs : Néant.

Mme Aline COUDERT est désignée comme secrétaire de séance.

	Titulaires	Suppléants
	6	6
Présents	4	4
Votants	4	1
Pour	4	1
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Afin de tenir compte des missions assurées et de la progression de carrière d'un agent en qualité d'agent intercommunal au sein du CIMD de Feytiat, Monsieur le Président propose la création d'un emploi d'Assistant Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (2/35^{ème}) à compter du 1^{er} Octobre 2022.

Le recrutement et la durée de carrière de cet emploi sera fixé conformément à la réglementation en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

- la création de poste d'Assistant Enseignement Artistique Principal de 1^{ère} classe à temps non complet (2/35^{ème})
- la suppression de poste d'Assistant Enseignement Artistique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (2/35^{ème}).

Le Comité Syndical précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.
En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Effectuée le ;

02-09-2022

Isle, le 02/09/2022
Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

